



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 30634

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les mesures restrictives qui sont appliquées aux jeunes souffrant du diabète, alors que l'exercice de certaines professions n'est pas autorisé du fait de l'état de santé des intéressés. Or il semblerait que l'état de la liste établie depuis de nombreuses années ne correspond plus aux changements apportés dans le traitement de cette maladie grâce aux progrès de la recherche médicale. Il lui demande si une mise au point peut être envisagée pour mieux adapter les mesures en correspondance avec l'actualité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30634

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7945

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)